

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (19) :

BEAL Michel, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, LETEROUIN Corinne, CANET Véronique, GONDA Frédéric, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, de LA CHAPELLE Grégory, MORISSET Kamila, BUREL Sylvia, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (6) :

André SAINT-MARCEL a donné pouvoir à Michel BEAL
 Françoise JOSSERAND a donné pouvoir à Kamila MORISSET
 Henriette EL HAGE a donné pouvoir à Rose-Marie SORCE
 Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Hervé BANCOD
 Aude SCOTTON a donné pouvoir à Elisabeth EMONET
 Brice VANDEPITTE a donné pouvoir à Carole GARDET

Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission
 en Préfecture le : 06.10.2025
 Et publication le : 09.10.2025
 Le Maire,

ABSENTS EXCUSES (4) : Flavien LEGER, Vincent GASCA, Christophe BOUCHER, Laurent CHAUMARD

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2025

Date d'affichage : 22 septembre 2025

Chantal Charvin a été élue secrétaire de séance.

Pour le Maire et par délégation,
 Le 1er adjoint
 André SAINT-MARCEL



Réciprocité scolaire – Tarifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission scolaire ;

Considérant que dans le cadre de la réciprocité des crédits scolaires entre collectivités, il convient de fixer la participation de la commune où se trouve domicilié l'enfant qui, pour raison prioritaire, est scolarisé à l'école maternelle ou élémentaire de Saint-Jorioz.

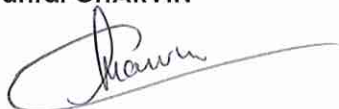
Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants à compter de la rentrée 2025/2026 :

Objet	Tarifs actuels	Tarifs proposés
Elèves inscrits à l'école élémentaire	136 €	142 €
Elèves inscrits à l'école maternelle	112 €	133 €

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme, le 29 septembre 2025

Le secrétaire de séance,
 Chantal CHARVIN



Le Maire,
 Michel BEAL



La délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Saint-Jorioz dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.